

*Prenez note que ce procès-verbal sera soumis pour approbation du Conseil à la séance ordinaire du 13 mai prochain. Prenez donc avis que la présente version publiée constitue un projet et que son contenu est sujet à corrections.*

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL DE L'ANNÉE 2015 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19:30 HEURE.**

**SONT PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire d'Acton.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

L'assemblée débute par un court moment de réflexion.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2015-73

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de voter sur le sujet sont alors présents.

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015**

2015-74

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015 soit adopté tel que présenté.

**4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

**5. TRANSFERT DE FONDS**

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

## 6. LISTE DES COMPTES

### Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2007-02, l'adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

### Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement 2007-02

2015-75

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2007-02, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	41 292.60 \$
Comptes à payer	369 131.67 \$
Salaires et contributions de l'employeur	69 212.23 \$
<b>Total:</b>	<b>479 636.50 \$</b>

<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT 2007-02</b>	
Comptes payés	649.73 \$
Comptes à payer	288.40 \$
<b>Total:</b>	<b>938.13 \$</b>

## 7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

### AMÉNAGEMENT

#### a) Analyse de conformité de règlements d'urbanisme

### ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-257 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2014-257 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2015-76

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par madame Huguette Saint-Pierre Beaulac, appuyé par monsieur Boniface Dalle-Vedove et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement numéro 2014-257 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**Qu'**un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**ANALYSE DE LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-259  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ  
D'UPTON**

**ATTENDU QUE** le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Acton est entré en vigueur le 15 décembre 2000;

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Upton a déposé pour examen et approbation le règlement numéro 2014-259 modifiant son règlement de zonage numéro 2002-90;

**ATTENDU QUE** l'aménagiste régional de la MRC d'Acton a donné un avis favorable quant à la conformité de ce règlement à l'égard des objectifs du schéma d'aménagement révisé et des dispositions du document complémentaire;

**CONSÉQUEMMENT,**

2015-77

Après examen et conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est proposé par monsieur Stéphane Beauchemin, appuyé par monsieur Éric Charbonneau et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement numéro 2014-259 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 de la municipalité d'Upton soit approuvé puisque conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

**Qu'**un certificat de conformité soit émis à l'égard de ce règlement.

**b) Consultation sur un projet d'élevage porcin à Saint-Nazaire-d'Acton – Adoption du rapport de consultation**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton a demandé à la MRC de tenir la consultation publique relative à un nouveau projet d'élevage porcin sur le lot numéro 1 958 698 du cadastre du Québec;

**ATTENDU QU'**une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 mars 2015 conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**ATTENDU QU'**un rapport de consultation a été produit par la MRC;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit adopter ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 165.4.9 de la LAU;

**CONSÉQUEMMENT,**

2015-78

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de consultation publique, tel que déposé, et d'en transmettre une copie vidimée à la municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton.

**c) Carrières et sablières – Entente intermunicipale pour l'acquisition de relevés LiDAR – Adjudication du contrat**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a accepté de participer, avec les MRC de Brome-Missisquoi et de la Haute-Yamaska, à un appel d'offres pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2015;

**ATTENDU QU'**une entente a été signée entre les trois parties déléguant la compétence à la MRC de Brome-Missisquoi à l'égard de l'appel d'offres, de l'adjudication et de la gestion du contrat;

**ATTENDU QUE,** par ladite entente, la MRC d'Acton s'est engagée à aviser la MRC de Brome-Missisquoi, au plus tard le 17 avril 2015, de sa décision de se retirer ou non du processus d'adjudication du contrat, une fois les prix et la conformité des soumissions connus;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont été informés des prix du plus bas soumissionnaire conforme et que ceux-ci leur conviennent;

**CONSÉQUEMMENT,**

2015-79

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la MRC de Brome-Missisquoi de sa décision de ne pas se retirer de la procédure d'adjudication du contrat pour l'acquisition de relevés LiDAR en 2015.

**d) Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Nouvel appel de propositions à l'intention des MRC**

La MRC est informée du lancement, par le MAPAQ, d'un nouvel appel de propositions à l'intention des MRC situées hors des communautés métropolitaines pour la conception de plans de développement de la zone agricole (PDZA). Les propositions retenues bénéficieront d'une aide financière pouvant atteindre 50% des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Les membres du Conseil en prennent acte.

## **DÉVELOPPEMENT**

### **a) Volet culturel et touristique**

#### **Dossier Bureau d'accueil touristique (BAT) – Autorisation de signer une entente avec la Chambre de Commerce de la région d'Acton**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton a récemment proposé à la Chambre de Commerce de la région d'Acton de prendre en charge la gestion du Bureau d'accueil touristique.

**ATTENDU QUE** la MRC et la Chambre de Commerce ont échangé sur les termes et conditions financières d'une entente de gestion à intervenir entre les deux parties;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2015-80

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'établir à 15 000 \$ le montant devant figurer à l'entente relative à la gestion du Bureau d'accueil touristique représentant la contribution financière de la MRC d'Acton pour la réalisation du mandat confié à la Chambre de Commerce de la région d'Acton;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ladite entente.

### **b) Pacte rural 2007-2014 (PNR2)**

#### **b.1 Addenda au protocole d'entente du projet *Expansion du service internet haute vitesse de Cooptel à Sainte-Christine et Béthanie***

**ATTENDU** la résolution numéro 2010-289, adoptée par le Conseil de la MRC à la séance ordinaire du 8 décembre 2010, approuvant le projet "Expansion du service internet haute vitesse de Cooptel à Sainte-Christine et Béthanie" présenté par l'organisme Cooptel, coopérative de télécommunications";

**ATTENDU QUE** ce projet s'est terminé récemment et que le rapport final a dûment été déposé au CLD de la région d'Acton;

**ATTENDU QUE** l'entente conclue entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC d'Acton pour la PNR2 prévoyait la fin des engagements dans les différents projets au 31 mars 2014 avec une possibilité de réaliser les projets jusqu'au 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** dans ce projet le nombre de portes adressées est plus élevé que prévu alors que dans un autre projet avec le même promoteur, le nombre est moindre;

**ATTENDU QU'**au total des deux projets, le nombre de portes adressées est moindre;

**ATTENDU** la recommandation adressée par l'agente de développement rural oeuvrant au CLD de la région d'Acton;

**EN CONSÉQUENCE,**

2015-81

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver une modification au protocole d'entente 1012-001 intervenu entre Cooptel, coopérative de télécommunications et la MRC d'Acton laquelle consiste à modifier le maximum de portes subventionnées à la hausse (152 à 187 portes);
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit addenda.

**b.2 Addenda au protocole d'entente du projet *Revitalisation de l'intérieur du bâtiment de la Maison de la Famille Valoise Inc.***

**ATTENDU** la résolution numéro 2013-256, adoptée par le Conseil de la MRC à la séance ordinaire du 27 novembre 2013, approuvant le projet " Revitalisation de l'intérieur du bâtiment de la Maison de la Famille Valoise inc. ;

**ATTENDU QUE** ce projet s'est terminé récemment et que le rapport final a dûment été déposé au CLD de la région d'Acton;

**ATTENDU QUE** l'entente conclue entre le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC d'Acton pour la PNR2 prévoyait la fin des engagements dans les différents projets au 31 mars 2014 avec une possibilité de réaliser les projets jusqu'au 31 mars 2015;

**ATTENDU QUE** dans ce projet le montage financier du projet a été revu en cours de réalisation;

**ATTENDU** la recommandation adressée par l'agente de développement rural oeuvrant au CLD de la région d'Acton;

**EN CONSÉQUENCE,**

2015-82

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'approuver une modification au protocole d'entente 2013-256 intervenu entre La Maison de la Famille Valoise inc. et la MRC d'Acton laquelle consiste à éliminer du montage financier les pourcentages qui y apparaissent afin que le promoteur puisse recevoir le maximum de la subvention établie à 7 137 \$;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit addenda.

### **b.3 Approbation de paiement final**

Les membres du Conseil sont informés de certaines particularités relativement au versement final des projets ci-après listés:

2015-83

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement des sommes suivantes à titre de versement et contribution finale du pacte rural aux projets ci-après listés:

Nom du projet	Nom du promoteur	Paiement final approuvé
Continuité sportive et réussite scolaire	Polyvalente Robert-Ouimet	15 000 \$
Saine Alimentation	Jeunes en Santé	5 000 \$
Forêt-Faune Arc-en-Ciel	Corporation de développement de la rivière Noire	3 000 \$

### **c) Pacte rural 2014-2019 (PNR3)**

#### **c.1 Rapport annuel 2014**

2015-84

Il est proposé par M. André Fafard  
Appuyé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport annuel d'activités du pacte rural pour l'année 2014 déposé séance tenante.

#### **c.2 Correspondance du Théâtre de la Dame-de-Cœur – Demande de versement de l'aide financière consentie par la MRC**

Les membres du Conseil discutent de la demande de versement adressée à la MRC par madame Sylvie Bellerose, présidente du Théâtre de la Dame-de-Cœur (TDC).

Monsieur le préfet rappelle aux maires les éléments contenus à la résolution numéro 2014-251, adoptée le 26 novembre 2014, qui confirme l'octroi d'une aide financière de 15 000 \$ au TDC pour l'année 2015. Cette même résolution assujettit cependant le versement de cette aide à trois (3) conditions, soit:

... *Extrait de la résolution numéro 2014-251:*

- 1. Le versement de l'aide financière consentie est conditionnel à la participation financière de la municipalité d'Upton et à celle d'autres partenaires qui auront accepté de contribuer et verser les 70 000 \$ nécessaires pour atteindre le financement complémentaire de 100 000 \$ recherché par le TDC;*
- 2. Le TDC devra déposer à la MRC d'Acton une copie de son budget 2015, établi sur des bases réalistes (budget élaboré sur la base des résultats d'opération des années antérieures). Ce budget se devra d'être équilibré (budget sans déficit);*
- 3. Le TDC devra aussi déposer à la MRC d'Acton ses états financiers de l'année 2014, lorsque ceux-ci seront disponibles.*

En regard de ces conditions formulées par la MRC:

- À ce jour, aucune correspondance ne confirme l'atteinte du financement complémentaire de 100 000 \$ recherché par le TDC;
- Aucun budget pour l'année 2015 et aucun état financier pour l'année 2014 n'ont officiellement été déposés à la MRC.

**Conséquemment,**

2015-85

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. De reporter le traitement de cette demande à la séance du 13 mai prochain;
2. D'informer le TDC que le versement de l'aide financière de 15 000 \$ consentie par la MRC s'effectuera quand les conditions établies à la résolution numéro 2014-251 auront été rencontrées.

**c.3 Projet *Parc nature* – *Municipalité d'Upton* (PNR-15-12)**

Le traitement de ce point de l'ordre du jour est reporté à la fin de la présente séance. Les délibérations relatives à ce sujet apparaîtront au point varia.

**8. CORRESPONDANCE**

**a) FQM – Grand Rendez-vous des régions et Assemblée des MRC**

2015-86

Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de messieurs Jean-Marie Laplante, Yves Croteau et Yvan Talbot aux deux activités en titre qui se tiendront les 3 et 4 juin prochains à Québec ainsi que les dépenses afférentes à leur participation.

**b) Tournoi de golf des gens d'affaires organisé par la Chambre de Commerce de la région d'Acton**

2015-87

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

1. D'autoriser l'inscription de quatre (4) personnes au tournoi de golf organisé par la Chambre de Commerce de la région d'Acton. Tout achat supplémentaire relié à la présence de conjoint(es) fera l'objet d'un remboursement à la MRC;
2. De confirmer une participation financière de 500 \$ à titre de commanditaire du tournoi.



**c) Gala Méritas de l'École Professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH)**

2015-88

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer une participation financière de 250 \$ à titre de commanditaire du Gala Méritas organisé l'École Professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH). Les membres du Conseil indiquent leur préférence à l'égard des programmes auxquels la commandite de la MRC pourrait être associée soit, les programmes *Charpenterie-Menuiserie* ou *Fabrication des structures métalliques et de métaux ouvrés*.

**d) Colloque du Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est**

2015-89

Il est proposé par M. Yves Croteau  
Appuyé par M. Boniface Dalle-Vedove  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de madame Huguette Saint-Pierre Beaulac au Colloque annuel du Réseau des élues municipales de la Montérégie-Est (REMME) qui se tiendra les 16 et 17 avril prochain à Saint-Jean-sur-Richelieu ainsi que les dépenses afférentes à sa participation.

**9. VARIA**

**a) Reprise du point intitulé "Projet *Parc nature – Municipalité d'Upton* (PNR-15-12)"**

Monsieur Yves Croteau, maire de la municipalité d'Upton, se retire de la Table du Conseil à 20h15 pour laisser les autres maires discuter sur le sujet du projet présenté par sa municipalité.

Monsieur Croteau reprend par la suite sa place à la Table du Conseil pour participer à la prise de décision.

**Il est alors procédé à la formulation de la proposition suivante:**

2015-90

Il est proposé par Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

1. D'autoriser le versement d'un montant de 120 000 \$ étalé sur 4 ans (30 000 \$ / année), pris à même les sommes du pacte rural réservées à la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur qui intégrera notamment les conditions suivantes:
  - La municipalité d'Upton s'engage à affecter la totalité des sommes destinées à la réalisation des projets locaux qui lui a été ou lui sera consentie et réservée;
  - L'engagement de la MRC d'Acton est conditionnelle à celui de tous les partenaires identifiés au montage financier du projet;
  - La portion manquante du financement occasionnée par le retrait d'un partenaire, par la modification des sommes qui seront annuellement attribuées au pacte rural par les membres du Conseil pour la réalisation de projets locaux, ou de toute autre cause pouvant modifier les revenus identifiés au montage financier du

projet devra, le cas échéant, être assumée par la municipalité d'Upton ou par l'engagement d'un autre partenaire financier;

- L'engagement de la MRC est conditionnel à la réception des contributions financières attendues du gouvernement du Québec;

2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**Votent en faveur de la proposition:**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton.

**(3 voix représentant une population de 3 929 habitants)**

**Votent contre la proposition:**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire d'Acton.

**(5 voix représentant une population de 10 349 habitants)**

**PROPOSITION REJETÉE.**

**Il est alors procédé à la formulation d'une autre proposition.**

2015-91

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin

1. D'autoriser le versement d'un montant de 100 000 \$ étalé sur 4 ans (25 000 \$ / année), pris à même les sommes du pacte rural réservées à la réalisation des projets régionaux, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur qui intégrera notamment les conditions suivantes:
  - La municipalité d'Upton s'engage à affecter la totalité des sommes destinées à la réalisation des projets locaux qui lui a été ou lui sera consentie et réservée;
  - L'engagement de la MRC d'Acton est conditionnelle à celui de tous les partenaires identifiés au montage financier du projet;
  - La portion manquante du financement occasionnée par le retrait d'un partenaire, par la modification des sommes qui seront annuellement attribuées au pacte rural par les membres du Conseil pour la réalisation de projets locaux, ou de toute autre cause pouvant modifier les revenus identifiés au montage financier du projet devra, le cas échéant, être assumée par la municipalité d'Upton ou par l'engagement d'un autre partenaire financier;
  - L'engagement de la MRC est conditionnel à la réception des contributions financières attendues du gouvernement du Québec;
2. D'autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

**Votent en faveur de la proposition:**

M. Éric Charbonneau, maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
Mme Huguette Saint-Pierre Beaulac, mairesse de Sainte-Christine,  
M. Yves Croteau, préfet suppléant et maire d'Upton.

**(5 voix représentant une population de 11 630 habitants)**

**Votent contre la proposition:**

M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore d'Acton,  
M. Boniface Dalle-Vedove, maire de Béthanie,  
M. André Fafard, maire de Saint-Nazaire d'Acton.

**(3 voix représentant une population de 2 648 habitants)**

**PROPOSITION ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ (Majorité des voix et majorité de la population attribuée aux représentants qui ont voté en faveur de la proposition).**

**10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

2015-92

Il est proposé par M. Boniface Dalle-Vedove  
Appuyé par M. Yves Croteau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 20:50 heure.

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

---

**Yvan Talbot,  
Directeur général,  
et secrétaire-trésorier.**